

VENTE PAR ADJUDICATION

Au plus offrant et dernier
enchérisseur, à l'extinction des feux.
En l'audience des criées du
Tribunal judiciaire de Chartres
au Palais de Justice de la-
dite ville, 3 rue Saint-Jacques

**SCP Guillaume BAIS
et Xavier TORRE**

Avocats au Barreau de CHARTRES
85 rue du Grand Faubourg - 28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 28 38 20 - contact@bt-avocats-chartres.fr

Le jeudi 19 mars 2020 à 14 h 00

Dans une copropriété

mise commune de CHARTRES (Eure-et-Loir), 8 place Châtelet,
deux lots dont la désignation suit :

1^{er} LOT :

Un appartement situé au 1^{er} étage (lot n° 11) et les 111/1 000^{es} des parties communes, composé de : une entrée avec placards, pièce principale avec coin cuisine équipée et cheminée en marbre, toilettes, salle d'eau, une chambre. Une cave (lot n° 20) et les 5/1 000^{es}, le droit à la jouissance d'un jardin suspendu (lot n° 24) et les 4/1 000^{es}, et un poste d'eau (lot n° 14) et les 1/1 000^{es}. L'ensemble est inoccupé.

Mise à prix : 50 000 €

2nd LOT :

Un appartement situé au 3^e étage (lot n° 16) et les 42/1 000^{es} des parties communes, composé de : une pièce principale en cours de travaux. Cave (lot n° 22) et les 1/1 000^{es} et un WC (lot n° 13) et les 6/1 000^{es}. L'ensemble est inoccupé.

Mise à prix : 50 000 €

L'ensemble est cadastré section AC n° 33 pour 2 a 59 ca.

Fait à CHARTRES, le 22 janvier 2020
Signé : Guillaume BAIS

Les visites auront lieu le mercredi 11 mars 2020 de 14 h 30 à 15 h 30 sur place, en présence de la SCP D'ARAQUY & SOUSAN, Huissiers de Justice à CHARTRES.

La vente aura lieu aux charges, clauses et conditions indiquées au cahier des conditions de vente dressé par Maître Guillaume BAIS, Membre de la SCP Guillaume BAIS & Xavier TORRE, Avocat, et déposé au Greffe du Tribunal judiciaire de CHARTRES. Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avocat.

Les acquéreurs devront se munir d'un extrait d'acte de naissance ayant moins de six mois de date, d'une pièce d'identité, d'un chèque de banque de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 euros, libellé à l'ordre de la CARPA, et pour les sociétés, d'un extrait Kbis.

Pour tous renseignements, s'adresser :

- À Maître Guillaume BAIS, membre de la SCP Guillaume BAIS & Xavier TORRE, Avocat au Barreau de Chartres (Tél. 02 37 28 38 20)
- Au Greffe du Tribunal judiciaire de CHARTRES où le cahier des conditions de vente est déposé (Tél. 02 37 18 72 56)
- Sur le site internet du Barreau de Chartres : www.ordredesavocats-chartres.com